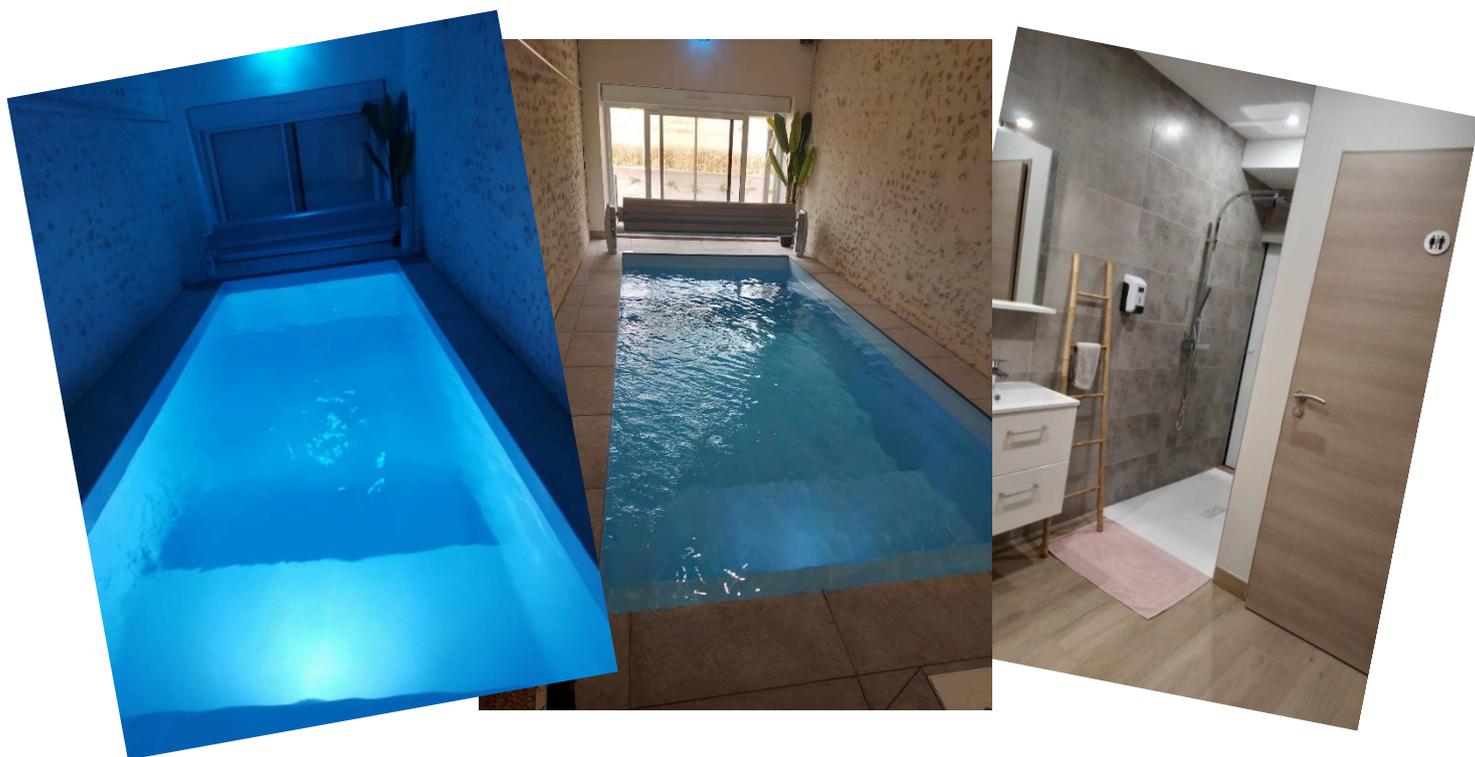

Accès Piscine du Centre de bien-être



La piscine du Centre de bien-être est ouverte de 10H à 21H.

Nous mettons à votre disposition cet espace de détente privé et de qualité. Son utilisation nécessite de respecter certaines règles strictes concernant l'utilisation des lieux, l'hygiène et la sécurité. Des serviettes seront mises à disposition.

Nous vous remercions de vous servir de cet endroit avec autant de soin que s'il était à vous, et de permettre aux utilisateurs suivants d'avoir autant de plaisir que vous à trouver un espace propre et agréable pour se détendre. Tout manquement à ces règles est susceptible d'entraîner l'interdiction immédiate et sans préavis d'accès à la piscine.

Toute réservation vaut acceptation de ce règlement intérieur, disponible dans chaque espace de notre structure et sur notre site internet.

Merci pour votre compréhension.

Lucie et Steven



Gîtes & SPA du bien-être
BY LUCIE ESTHÉTIQUE

Règlement intérieur de la piscine

REGLES GENERALES

1. La piscine du centre de bien-être est accessible uniquement de 10H à 21H sur réservation de créneau privatisé.
2. L'accès et l'utilisation de la piscine est strictement réservé aux propriétaires et aux locataires des gîtes. Toute dérogation à cette règle ne peut se faire que sur accord express des propriétaires.
3. L'accès est strictement réservé aux adultes. Toutefois, les mineurs sont tolérés à condition d'être accompagnés d'un adulte dont ils sont sous la responsabilité.
La direction décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident au sein de la piscine, aussi bien pour les adultes que pour les mineurs.
4. L'espace Piscine est basé sur la détente et la relaxation. Nous vous prions de respecter le calme et la discrétion. Vous devrez renoncer à tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs et contribuer au maintien de la sécurité, du calme et de l'ordre. Les relations intimes sont interdites dans tout l'Espace Bien-Être.
Il est formellement interdit de crier, parler à voix haute, courir ou sauter.
5. Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans l'espace Bien-Être. Seul l'eau plate est autorisée.
6. **DOUCHE OBLIGATOIRE** : pour des raisons d'hygiène, vous devrez vous démaquiller, prendre une douche et vous rincer les pieds avant d'accéder à la piscine. (Maquillage, crème corps et huile sont à proscrire)
7. A l'intérieur de l'Espace Piscine, il est interdit de porter des chaussures.
8. Il est interdit d'apporter des objets en verre, de la nourriture, de se raser, de s'épiler, d'utiliser des huiles et sels de bain.
9. L'accès à la piscine est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes. Les pansements sont également interdits.
10. Vous utilisez cet espace sous votre seule responsabilité : **en cas de non-respect du règlement, de dégradation du matériel ou de la qualité de l'eau** (eau colorée, trouble ou dépôt de corps gras), **L'INTEGRALITE DE VOTRE DEPOT DE GARANTIE SERA RETENUE**
Si la caution est insuffisante, le restant vous sera réclamé.
11. Les vestiaires sont communs avec le centre de bien-être merci de respecter le calme et la discrétion.



Important : **Respect du règlement**

Les clients ont pour obligation individuellement de prendre connaissance du présent règlement et de s'y conformer en totalité.

Le fait qu'aucune notification de la part des Clients ne soit communiquée lors de l'arrivée a pour effet le consentement total du présent règlement.

Le Client ayant effectué la réservation est tenu pour responsable financièrement en cas de dégradation, à charge pour lui de faire valoir ses droits par la suite auprès des personnes l'accompagnant durant sa réservation si besoin.

Toute personne qui utilise le lieu marque automatiquement son accord avec le présent règlement et reconnaît entrer dans un espace privatisé dont les locaux et les appareils sont en parfait état.

Le non-respect de ces règles fera l'objet d'une facturation de 150€ (cent cinquante euros) minimum, puis majoré selon l'importance du préjudice financier.

Le personnel des « Gîtes & SPA du bien-être » se réserve le droit d'entrer dans l'espace occupé pour garantir le respect des consignes et du règlement intérieur.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'Espace Bien-Être pour quelques raisons que ce soit, notamment et non exclusivement, pour ivresse, retard trop important, non-respect du règlement, etc...